

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MARS 2009

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, le mardi 31 mars 2009 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
MM EYSSARD, FEUGIER	Délégués Titulaires	St Vérand
M. MOTTET	Délégué Suppléant	St Vérand
M. GENTIT	Délégué Titulaire	St Sauveur
M. BELLE	Délégué Suppléant	St Sauveur
MM DETROYAT, CAILLAT	Délégués Titulaires	Varacieux

Etaient excusés :

M. BALESTAS, Mme PELLINI	Délégués Suppléants	St Marcellin
M. VILLARD	Délégué Titulaire	St Sauveur
Mme GAILLIARD	Déléguée Suppléante	St Sauveur

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Vote du Compte Administratif 2008
- 2) Affectation des résultats 2008
- 3) Vote du Budget Primitif 2009
- 4) Péréquation T .P.
- 5) Construction nouvelle station d'épuration : financements et demandes de subventions
- 6) Questions diverses

Objet : Approbation du Compte Administratif 2008 et du Compte de Gestion 2008

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le compte de gestion du Receveur, le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Nature	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	157 377,81	486 979,37
Recettes	183 728,30	466 332,77
Résultat de l'exercice	+ 26 350,49	- 20 646,60
Résultat reporté 2007	- 63 586,92	+ 41 318,20
Résultat de clôture	- 37 236,43	+ 20 671,60

Restes à réaliser		
	Dépenses	Recettes
Investissement	20 600,00	25 400,00

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits et aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Vote et arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

VOTE : à l'unanimité.

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008

<u>Résultat de fonctionnement</u>	€uros
Excédent	20 671,60
Affectation compte 002	20 671,60

VOTE : à l'unanimité

Objet : Vote du Budget Primitif 2009

Le Président soumet à l'avis du Comité Syndical le projet de budget primitif 2009 qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses 457 194,99 €
- Recettes 457 194,99 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses 980 267,74 €

- Recettes 980 267,74 €
Le Comité Syndical, après avoir délibéré,
Approuve le budget primitif 2009.

VOTE : à l'unanimité.

- Concernant les **itinéraires cyclables**, il convient que chaque commune nous transmette un dossier technique afin de faire le point et lancer les premiers travaux.

- **Aménagement du bassin versant de la Cumane** : l'étude TEMCIS est bien avancée.

Le groupe de travail est élargi et comprendra en plus :

- Jérôme SUGG (Communauté de Communes du Pays de St Marcellin)
- Madame WENDEL (MISE)
- Monsieur CLARY (DDAF)
- Un représentant du Conseil Général
- Un représentant du Conseil Régional
- Un représentant de l'Agence de l'Eau
- Un représentant de Grésivaudan Sud Ecologie
- Un agriculteur par commune
- J.Luc KIRCHDORFER, Président de l'Association de pêche

- **Convention Fromagerie ROYANNAIS** : il conviendra d'établir une nouvelle convention très rapidement.

Objet : péréquation T.P.

La convention arrive à échéance le 1^{er} juillet 2009. Il conviendra de décider, ou non, de sa reconduction dans le courant de l'année.

Objet : construction nouvelle station d'épuration

Madame BELIN et Monsieur BEAUMONT présentent un nouveau projet.

Le tracé définitif devrait être connu fin avril. L'envoi d'appel à candidatures pourrait se faire le 4 mai 2009.

Afin de permettre à la Communauté de Communes de Vinay d'adhérer au SIVOM pour le séchage des boues il conviendra de transformer le SIVOM en syndicat mixte.

Georges BOURGEAT présente un document de simulation du fonctionnement du traitement des eaux du SIVOM en tenant compte des subventions mutualisées et non mutualisées.

Une décision rapide devra être prise.

Il est important de rappeler que les subventions seront attribuées si chacune des communes facture le tarif assainissement d'un montant supérieur à 50 centimes le m³.

Le prochain Comité Syndical aura lieu le lundi 27 avril 2009 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 40.

Fait à Saint-Marcellin, le 3 avril 2009

Le Président,
Jean-Michel REVOL